



Réunion avec les président(e)s des groupes et commissions

Avant l'assemblée générale, les participant(e)s à cette réunion annuelle statutaire, qui fait l'objet d'un procès-verbal disponible au secrétariat, ont discuté avec les membres du comité de la vie du club durant l'année écoulée, des questions relatives à la gestion de la section, des groupes et des commissions ainsi que des perspectives d'avenir.

Procès-verbal de l'assemblée générale 24 avril 2019

1. Accueil, adoption de l'ordre du jour et désignation des scrutateurs

Jean Micol (JM), président, ouvre l'assemblée à 20h00 par les salutations d'usage. Pour que l'assemblée se déroule normalement, le président désigne un scrutateur par table: Nicole Galliano, Pierre Mottier, Laurine Jobin, Jérôme Valloton ayant été désignés, ils sont acceptés à l'unanimité.

Compliments et gratitude

JM remercie les présidents des commissions et groupes d'avoir participé à la réunion annuelle avec les membres du comité. Il remercie également les membres présents de l'intérêt qu'ils manifestent ainsi à la vie du club.

Excusés

JM lit la liste des personnes excusées (jointe à l'original du PV) avec une mention spéciale pour Eik Frenzel, président de la commission des cabanes, retenu chez lui en raison de la naissance de sa fille Milla.

Décès

Au cours des mois passés, le comité a appris avec tristesse le décès des membres suivants :

- Françoise Junod,
- Michel Maquelin,
- Charly Aebersold,
- Heinrich Wehrli,
- Claire Dustin,
- Jean-Michel Avigdor,
- Jean Egger,
- Martine Saudan,
- Claude Jaquet,
- Bernard Coendoz,
- Olivier Chevalley,
- Elisabeth Calatayud,
- Marc Produit,
- Valentin Liniger,

La section adresse ses très sincères condoléances aux familles éprouvées par le deuil et les assure de toute sa sympathie. JM adresse une pensée particulière à la famille de Valentin Liniger, décédé la veille de l'AG. Pour honorer la mémoire des membres disparus, l'assemblée se lève et observe un moment de silence.

Adoption de l'ordre du jour (OJ) et Quorum

L'OJ publié dans les délais statutaires sur le site de la section et dans Passion Montagne 2019-2 est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité. Les feuilles de présence, jointes au PV original, indiquant la présence de 94 membres, l'AG est ainsi en mesure de délibérer valablement.

François Gindroz exprime des réserves sur le bien-fondé d'une modification des statuts, telle que mentionnée en point 7 de l'OJ. JM indique que la décision d'entrée en matière sera prise au moment d'aborder le point spécifique de l'OJ.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale d'automne du 28.11.2018

Le PV de l'assemblée générale d'automne 2018 a été publié sur le site web de la section. Aucune remarque n'étant formulée à son sujet, il est approuvé à l'unanimité. JM en remercie le rédacteur.

3. Discussion et approbation du rapport 2018 du président de la section

JM présente son rapport annuel qu'il est également possible de consulter sur le site web de la section. Il rappelle les faits marquants de l'année qui seront développés par les présidents des commissions et des groupes. Après lecture, le PV est soumis au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité moins 1 abstention.

4. Informations des commissions, des groupes et des sous-sections

JM passe la parole aux président(e)s ou responsables des groupes, commissions, ainsi que des sous-sections.

- **Alpages : Nicolas Favrod est absent. La commission n'est pas représentée**

○ **Alpinisme : Alexandre Züger (AZ)**

En 3 slides, AZ présente l'activité de la CA et les résultats quant aux activités et à leur fréquentation. Les chiffres les plus significatifs :

- 251 courses proposées dont 82 % réalisées ou modifiées (+10%) avec 85 CDC actifs
- Diminution des courses alpinisme été (-20%) ; augmentation des randonnées hiver (+18%)
- 609 membres ont participé à au moins une activité
- 47% des randonnées à ski et 41% des randonnées pédestres-été partent incomplètes
- Respectivement 30% et 23% de ces courses partent incomplètes avec des surnuméraires inscrits

AZ informe que selon les premières données, les nouvelles règles de désinscription Go2top améliorent la situation en 2019, année au cours de laquelle la CA continuera son action de promotion des courses en TP et la formation des CDC. Il informe que, se retirant de la présidence, il proposera à l'assemblée d'élire Susanna Wagnières pour le remplacer.

○ **Animation de la grande salle : Nicole Gross est excusée**

JM informe qu'à la suite des améliorations réalisées dans la grande salle (isolation phonique, sonorisation), le groupe n'a pas jugé utile de poursuivre son action en 2019.

○ **Archives et Photographes: Robert Pictet (CH)**

Robert Pictet présente un résumé du rapport annuel de la commission des archives et du groupe des photographes, tous deux disponibles sur le site de la section et faisant état de l'activité soutenu de ces deux entités. Il mentionne en particulier la participation du groupe des photographes à la Nuit des Musées de Lausanne à l'automne 2019 ainsi qu'à une exposition au Musée Historique de Lausanne. RP Pictet indique également que la section a été sollicitée pour soutenir une exposition sur la famille Gos organisée par le centre d'étude des populations alpines du VS. Le groupe a le plaisir d'accueillir Christine Rapin qui remplace Edouard Bungener au comité.

○ **Bibliothèque: Catherine Strahm (CS) remplace Christian Hubert, excusé**

Prenant acte de la diminution constante de la fréquentation, CS informe que la commission a décidé de réduire à une personne le service de piquet du vendredi. A l'heure de l'évolution vers le tout-numérique, la commission réfléchit au futur de sa politique d'achat, les guides et topos étant maintenant disponibles sur plusieurs plateformes virtuelles en quelques clics, moyennant des prix d'abonnement annuels très modiques. Dorien Kruihof rejoint le comité d'une commission qui reste bien motivée pour faire face aux défis qu'il lui faut affronter.

○ **Buvette: Pierre Grossen (PG)**

PG adresse ses vifs remerciements aux bénévoles qui assurent les permanences à la buvette et souhaite la bienvenue à Emilie Lambelet au sein de l'équipe. L'activité demeure le point préoccupant avec une présence plus en plus courte des membres aux Stamms et une baisse continue des recettes lors des Stamms réguliers. Avec la CA, une discussion a été engagée pour prendre en compte cet état de fait. Face à cela il met en avant le succès de plusieurs soirée-phares avec une forte présence des membres et des recettes motivantes. Conformément au budget, la commission remplace l'armoire à vin en fin de vie.

○ **Cabanes : Marcel Isler (MI) remplace Eik Frenzel et Antoine Weber, excusés**

L'évolution de l'activité des cabanes a été satisfaisante avec une augmentation des nuitées de 2% malgré un mauvais mois de juin à Rambert et une baisse des nuitées d'hiver à Trient. Satisfaisante fut aussi la première année de la nouvelle gardienne à Mountet, dont l'accueil fait l'unanimité sur les réseaux sociaux. Avec la mise en place de la téléphonie VoIP nous permettant de disposer d'une ligne téléphonique de qualité et d'une connexion internet stable, nous avons doté nos cabanes d'un logiciel pour la prise de commande et la facturation des prestations, simplifiant de fait la tâche du gardien et permettant un meilleur suivi administratif de l'activité. Le projet d'augmentation de l'autonomie énergétique de Trient n'a pas évolué comme prévu, la commission de construction du VS rejetant pour l'instant nos propositions d'installation des panneaux photovoltaïques. La 2^{ème} phase de la Poutze à Trient a permis de terminer le nettoyage grâce au labeur de 39 bénévoles qui ont ramassé 5 tonnes de déchets supplémentaires.

○ **Chalets: Alain Détraz (AD)**

Avec des recettes stables en 2018, de nouveaux efforts sont déployés pour dynamiser la fréquentation des chalets et leur taux d'occupation à savoir l'envoi d'un courrier aux écoles/collèges régionales et l'adaptation de notre brochure de présentation des chalets. Les travaux d'entretien se poursuivent et les

3 chalets présentent une situation positive. 2019 sera l'année du centenaire de la Borbuintze qui sera célébré le 25.08. Barraud sera quant à lui en fête le 1.08. Ces manifestations seront annoncées dans les média de la section.

AD remercie vivement son équipe pour sa contribution enthousiaste tout au long de l'année. A la suite de la démission d'Anne-Marie et Thomas Schlatter, Bernard Spérandio les remplace en tant que préposé à Lacombe. Jean Raymond rejoint le groupe en tant que préposé à Barraud.

○ **Comcom: Sofia Currit (SC)**

Le projet de rénovation du site web ayant été la priorité de l'action de la Comcom en 2019, SC rappelle que le nouveau site sera adapté aux smartphones (responsive), moderne et autorisera des « super-users » à effectuer des mises à jour sur certains contenus, sa mise en exploitation étant prévue pour le mois de juin. Par ailleurs, la commission soutient fortement l'activité sur les réseaux sociaux FB et Instagram par des mises à jour et des posts réguliers. SC informe que notre site Instagram compte près de 1000 followers et notre page FB quelque 500 amis.

○ **Environnement : Laurine Jobin (LJ), remplace Séverine Evéquo, excusée**

En 2018, l'action de la commission s'est focalisée sur les thèmes suivants: participation au groupe de travail « mobilité et environnement », suivi du dossier des zones de tranquillité VD, participation à la Poutze à Trient, contribution bimestrielle à la rubrique environnement de Passion Montagne. LJ mentionne qu'Alexis Bailly est délégué au comité de Pro Mont-Blanc et participe annuellement à son assemblée générale qui se tient à Chamonix. Aucun changement n'est à signaler dans la composition de la commission.

○ **Jeunesse : Arthur Bucher (AB) est excusé**

JM informe qu'AB, après avoir participé à la réunion des présidents des commissions, a dû s'absenter pour rejoindre une activité dans le cadre de sa formation de guide. JM mentionne aussi qu'AB a repris la jeunesse avec beaucoup d'enthousiasme et a mis en place un programme d'activités hautement motivant et faisant déjà état d'une participation supérieure à 2018.

Les groupes

○ **Mercredistes: Jean-Michel Kern (JMK)**

JMK salue l'assemblée et informe que le groupe, qui compte 224 membres dont 131 dames, se porte bien avec une augmentation constante de ses membres. 77 activités, avec de beaux camps hiver et été, ont réuni 1420 participant(e)s en 2018. Il remercie la section pour sa contribution financière et indique que le comité du groupe reste inchangé.

○ **Jeudistes : Norbert Bussard (NB)**

Après avoir salué l'assemblée, NB indique qu'en 2018, 1559 jeudistes ont participé aux 56 sorties du groupe dont la plage d'âge va de 68 à 98 ans. Le groupe se porte bien tout en renouvelant son comité avec la nomination de Pierre Allenbach et Horst Schaaf au comité. Ayant repris depuis l'an passé l'organisation de la soirée de la grotte de la Borde, le groupe invite l'ensemble des personnes présentes à participer à cet événement le 26 juin prochain.

○ **Fanfare du CAS-Diablerets: André Laurent (AL)**

Avec son nouveau directeur et un groupe motivé de 17 musiciens et une musicienne, la fanfare continue sa mutation, renouvelant son répertoire et adoptant une nouvelle tenue pour laquelle il remercie la section pour sa participation financière exceptionnelle. En 2019, le point d'orgue du programme sera la participation à la fête du centenaire à la Borbuintze. AL rappelle aussi les défis de son groupe: assurer la relève des musiciens et trouver les ressources pour le financement des émoluments du nouveau directeur.

○ **La sous-section de Morges. Vannoza Gauthier (VG), présidente**

Vannoza Gauthier, en sa première année de présidence, adresse les salutations de Morges à l'assemblée. La sous-section fait preuve de dynamisme avec un programme de courses conséquent. Rita De Greff a été nommée vice-présidente. Une procédure de gestion de crise a été mise au point avec un document écrit à l'appui. JM félicite la section pour ce document et recommande à toutes les entités de la section de s'en inspirer. VG remercie la section-mère pour la bonne collaboration et la participation aux AG de la sous-section.

○ **La sous-section de Château d'Oex. André Mottier (AM), secrétaire**

AM adresse les salutations du Pays d'En-Haut à l'assemblée et la prie d'excuser l'absence de la Marie-Pierre Chappalley, présidente nouvellement élue. Remplaçant Jean-François Eggen en tant que secrétaire, il indique que celui-ci continue sa participation aux travaux de la Comcom dans le cadre de la rénovation site web de la section. La sous-section se porte bien avec un programme d'activité intéressant, incluant le mur de grimpe. Il fait état de la bonne collaboration avec le secrétariat.

Jean Micol remercie les présidents et les membres sortants des commissions et groupes. A ce titre, il rend hommage à Alexandre Züger pour son action en tant que président de la CA et membre du comité. Il remercie tous les responsables pour leur action et leur dévouement. Il précise que les rapports d'activité sont disponibles sur le site web. Après les avoir soumis au vote de l'assemblée, ils sont approuvés à l'unanimité.

5. Discussion et approbation des comptes 2018, des rapports du trésorier et des vérificateurs des comptes.

Comptes 2017 et rapport du trésorier

Yann Piguet (YP), trésorier, présente en détail le compte d'exploitation ainsi que le bilan 2018 de la section. Les comptes 2018 ont été adoptés par le comité lors de sa séance du 12.03.2019.

Le résultat net de l'exercice se monte à CHF 1'070.-, après une charge d'amortissements de CHF 83'187.-, une provision pour rénovation de l'immeuble de CHF 20'000.- et une attribution aux fonds de CHF 83'000.-. La revue détaillée des comptes est jointe au PV original.

Rapport des vérificateurs des comptes

Isabelle Marquis présente le protocole de la séance de vérification des comptes. Il informe que celle-ci s'est déroulée en présence de YP, trésorier, et MI, secrétaire général. La commission se déclare satisfaite du déroulement de la vérification et des réponses apportées aux questions posées. Dès lors, comme exprimé dans son rapport joint au PV original, la commission de vérification des comptes demande à l'assemblée d'approuver sans réserve les comptes de l'exercice 2018.

JM remercie la commission pour son travail de vérification des comptes 2018.

Discussion et approbation des comptes 2018

JM met les comptes ainsi que le rapport en discussion. Aucune question n'étant soulevée, JM soumet les comptes 2018 ainsi que le rapport des vérificateurs au vote de l'assemblée. Ils sont approuvés à l'unanimité moins une abstention.

Sur proposition de JM, l'assemblée vote la décharge au comité; les vérificateurs des comptes sont relevés de leur mandat.

JM remercie l'assemblée pour ce vote témoignant de la confiance des membres en leur comité et encourageant pour son action future au service de la section.

6. Election de la commission des vérificateurs des comptes pour l'exercice 2019

En vertu du processus de rotation de ses membres, Isabelle Marquis informe l'assemblée que les personnes suivantes se présentent pour constituer la commission des comptes 2019:

- Marie-Louise Jeandrevin, présidente
- Silvio Guindani, membre
- Brian Midbo, membre
- Jean-Roger Bonvin, suppléant

JM soumet la composition de la commission au vote de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

7. Modification des statuts.

En introduction de ce point de l'OJ, JM rappelle son engagement lors de son élection pour un nouveau mandat d'un an à l'AG d'automne 2018, de proposer à l'AG de printemps 2019 une modification des statuts afin de remédier à certains dysfonctionnements et d'améliorer la communication au sein des instances dirigeantes de la section. A cet effet, JM a adressé un avant-projet de modifications aux membres du comité ainsi qu'aux président(e)s des sous-sections, commissions et groupes. L'ensemble des remarques reçues a été inclus dans un projet de modification, qui après discussion, a été approuvé par le comité lors de sa séance du 12.03.2019. Après son approbation en comité, le projet de modification des statuts ainsi que des commentaires et explications y référant, ont été transmis au CAS pour son approbation par le comité central. Après que celui-ci a notifié son approbation et son soutien sans réserve en date du 26.03.2019, le projet de modification a été publié sur le site web de la section, accompagné d'une note d'explication. La copie des statuts avec les propositions de modification marquées en rouge, est mise à la disposition des membres de l'assemblée.

JM expose le déroulement de la procédure d'approbation: présentation et discussion des modifications proposées, puis vote de l'assemblée sur chaque modification individuelle et enfin un vote final d'acceptation intégrale de l'ensemble des modifications acceptées individuellement. A ce propos, JMK rappelle que nos

statuts stipulent que leur modification implique l'accord des 2/3 de l'assemblée. JM remercie vivement JMK pour cette précision importante

F. Grindroz demande à l'assemblée de ne pas entrer en matière pour cette révision, celle-ci étant, de son point de vue, inutile. Luc Anex estime également qu'après avoir été modifiés en 2012, nos statuts sont adaptés et qu'un changement ne va pas résoudre tous les problèmes qui peuvent se présenter. Philippe de Vargas estime par contre que le projet de modification a été mûrement réfléchi et qu'il est normal que les statuts évoluent. Il considère que les modifications proposées sont judicieuses et contribueront à un meilleur fonctionnement de la section.

Prenant en compte l'ensemble des prises de positions, JM propose à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur ce point l'OJ. Avec 6 voix contre et 2 abstentions, l'assemblée se prononce largement en faveur de la discussion de chaque modification et de leur adoption par vote de l'assemblée.

- Art.2. Buts et activité. Le libellé de l'article est étroitement dérivé des statuts du CC. Après discussion, il est proposé de procéder au vote sur la motion du comité. La modification de l'Art. 2 est adoptée par 53 voix pour, 14 contre et 6 abstentions.
- Art.3. Valeurs. JM indique que c'est le seul nouvel article des statuts. Ces valeurs ont été présentées et approuvées par l'AG du 29.04.2015. Après discussion, il est procédé au vote par l'assemblée qui à l'unanimité moins 3 abstentions, approuve le nouvel Art. 3 des statuts
- Art.4, alinéa 3. Il s'agit d'un nouvel alinéa afin que les non-membres n'abusent pas des activités non publiques offertes par la section. Ce point sera précisé lors de la soumission de la modification subséquente de l'art. 12, alinéa 1. Après discussion, la proposition du comité en l'état est soumise au vote de l'assemblée qui avec 4 oppositions et 4 abstentions l'approuve avec la majorité requise.
- Art.4, alinéa 10. JM indique que le but de cette modification est d'accorder dorénavant la compétence d'exclure un membre au comité et ce, pour des raisons de confidentialité et de simplification de la procédure. Conséquemment, les compétences de l'AG seront adaptées avec la proposition de modification de l'Art. 9 des statuts. A l'issue de la discussion, la proposition du comité est modifiée par l'ajout du libellé suivant, proposé par Henri Klunge: « Un membre exclu peut faire recours sur son exclusion à l'AG de la section ».. Avec la modification proposée, l'assemblée approuve la nouvelle version de l'Art. 4, alinéa 10 à l'unanimité moins 9 abstentions.
- Art.9, alinéa 7. JM mentionne qu'en relation avec la modification précédente, il est proposé de retirer à l'AG la compétence d'exclure un membre mais de lui accorder l'examen du recours d'un membre valablement exclu. Soumis au vote de l'assemblée, la modification de l'Art. 9 alinéa 7 est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.
- Art.10, alinéa 3. Cette modification comporte deux précisions apportant davantage de logique et de cohérence dans nos statuts. Après soumission au vote, cette modification est approuvée à l'unanimité.
- Art.10, alinéa 5: JM informe que cette modification permet un contrôle accru de la part du comité sur les activités des commissions et groupes. Pour illustrer cette nécessité, il mentionne que récemment il fut d'une part, impossible au comité d'agir à l'encontre d'un site web ouvert au nom du CAS contenant des propos diffamatoires et d'autre part, les difficultés pour accéder au compte bancaire d'un groupe dont le trésorier n'était pas membre de la section. Lors de la discussion, NB estime qu'il ne faut pas changer les statuts en raison d'une seule expérience négative, H. Klunge proposant d'étendre l'autorité du comité à tous les moyens de communication. Après discussion, la proposition du comité est modifiée en donnant aux personnes qui disposent d'une procuration, un «droit de regard» sur les comptes bancaires et en étendant leur autorité aux « autres moyens de communication ». Ainsi modifiée, la motion du comité est soumise au vote de l'assemblée qui l'approuve, avec 6 membres s'abstenant et 6 oppositions.
- Art. 12. alinéa 1. Cette modification permettra de donner une flexibilité accrue aux commissions et aux groupes afin d'accueillir des non-membres pour certaines activités. A ce titre JM cite la fanfare qui doit faire appel à des musiciens non-membres pour compléter l'ensemble musical. Cette modification est adoptée à l'unanimité des membres moins 2 abstentions.
- Art. 12, alinéa 2. JM précise que cette modification est introduite afin de pouvoir préparer correctement le rapport du comité qui doit être publié 30 jours avant l'AG en conformité avec l'art. 10, alinéa 6 des statuts. Soumise au vote, cette modification des statuts est approuvée à l'unanimité moins une abstention.
- Art. 12, alinéa 3. JM rappelle le contexte de ce nouvel alinéa, à savoir des questions de membres de la section en AG qui sont demeurées ces dernières années de façon récurrente, sans réponse en raison de l'absence de représentants de certaines commissions. Après soumission au vote, ce nouvel alinéa est adopté à l'unanimité.
- Art.12, alinéa 6. Ce nouvel alinéa est proposé afin de permettre au comité d'être mieux informé de l'activité des commissions et groupes et ainsi de lui donner les moyens d'interagir davantage avec ceux-ci. JM fait également référence au cahier des charges du président de la section qui stipule que celui-ci « participe à toutes les autres séances de l'association selon son appréciation ». Dès lors, JM conclut qu'il n'est possible de prévoir une participation que si l'on ne connaît les dates des séances, leur agenda d'une part et que l'on reçoit les PV d'autre part. Lors de la discussion, plusieurs

modifications au texte proposé sont évoquées. JMK rappelle qu'il a transmis au comité une motion pour éviter les conséquences bureaucratiques qu'entraînerait selon lui le libellé du nouvel alinéa et la lourdeur de fonctionnement qu'il impliquerait. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur l'une ou l'autre motion afin qu'elle puisse être soumise au vote pour modifier les statuts. Mise au vote face à la proposition du comité, la motion JMK est préférée par l'assemblée à la majorité simple. Puis, soumise au vote en vue de constituer l'art. 12, alinéa 6 des statuts, la motion JMK est votée à l'unanimité moins 5 oppositions et 4 abstentions

Après ce dernier vote sur les modifications individuelles, JM soumet l'ensemble des modifications aux suffrages de l'assemblée qui les approuve à la majorité requise des 2/3 des voix. Les nouveaux statuts, après signature par le comité central du CAS, seront disponibles sur le site web de la section

En concluant ce point de l'OJ, JM remercie vivement l'ensemble des participants pour leur participation active et leurs propositions constructives. Il considère qu'avec ces modifications, le comité et son président, seront mieux armés pour préparer le futur de la section et d'en relever les défis.

8. Election au comité et aux commissions.

JM soumet au vote l'ensemble des changements dans les commissions et les groupes qui ont été présentés par les présidents respectifs :

- Susanna Wagnières, en tant que présidente de la commission d'alpinisme
- Horst Schaaf et Pierre Allenbach, en tant que membre du comité des jeudistes

L'assemblée élit à l'unanimité Susanna, Horst et Pierre dans leur rôle respectif.

Il présente également à l'assemblée l'élection au comité des personnes suivantes:

- Susanna Wagnières, en tant que membre
- Nicolas Lemmin, en tant que 2^{ème} vice-président

L'assemblée élit Susanna et Nicolas en tant que membres du comité à l'unanimité.

JM remercie l'assemblée et adresse ses félicitations aux membres nouvellement élus pour leurs mandats

9. Points sur les cours de ski.

FW résume la situation de cette activité après la démission de Bertrand Sieber, président, d'Yvan Péguiron, trésorier et l'annulation des cours en 2019. Très peu de moniteurs étant disposés à reprendre le flambeau pour 2020, le comité a engagé une réflexion pour préparer le futur. Considérant qu'il existe un besoin de formation de nos membres au ski en neige non préparée, le comité se propose de réaliser un sondage interne afin de clarifier les souhaits des membres et l'intérêt de la part de nos CDC. Si l'activité répond à une attente forte, il conviendra d'organiser pour 2020 une activité d'initiation au ski en neige profonde prodiguée par des moniteurs formés, bénévoles ou rémunérés

10. Proposition d'exclure un membre de la section

La requête d'exclure un membre ayant été annulée, ce point de l'OJ est désormais sans objet.

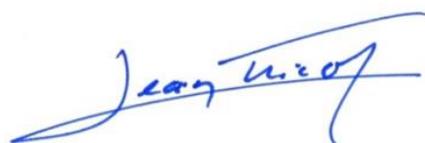
11. Divers et propositions individuelles

Aucune proposition individuelle n'a été transmise au comité.

Dans des communications diverses MI rappelle à l'assemblée les prochains événements de la section : la soirée familiale du 22 mai organisée par le groupe des photographes, animée par la fanfare du CAS-Diablerets ainsi que la soirée de la grotte de la Borde, organisée par le groupe des jeudistes le 27 juin.

Personne ne souhaitant prendre la parole, JM annonce que l'OJ, après cette longue et intense séance est épuisé. Il lève la séance à 23 h 30 tout en remerciant vivement les membres présents de leur participation et en les invitant à passer outre émotions et autres passions en partageant un verre de l'amitié en toute sympathie.

Lausanne, le 13 mai 2019



Jean Micol, président.

Pour le protocole: Marcel Isler.